

## 2ème Groupe de Travail « Territoires et CSTI et enseignement supérieur » 11 juillet 2023

Le premier temps d'échange du jeudi 1er juin 2023 a porté sur l'amélioration des passerelles entre les acteurs de CSTI, le développement du rapport Sciences et Société, et sur la structuration et l'accompagnement du réseau Arts et Sciences.

Le deuxième temps d'échange du mardi 11 juillet 2023 visait à identifier les moyens pour faciliter l'investissement des DAC sur l'accompagnement de leurs territoires dans le champ de la CSTI. La CSTI doit en effet pouvoir être investie dès le plus jeune âge, comme moyen de renforcer les savoirs fondamentaux et l'esprit critique des élèves comme des adultes. Les projets de CSTI sont l'occasion de renforcer les apprentissages dans les disciplines scientifiques, et de nourrir la réflexion sur les liens entre sciences et société. Dans le champ de l'enseignement, il convient de favoriser le développement de projets de CSTI dès l'école primaire, en lien avec les structures de CSTI. En prenant en compte les disparités de proximité des écoles avec ces structures, il convient aux grandes structures régionales de penser des offres dématérialisées pour valoriser les petites structures. De nouvelles thématiques ont alors été abordées :

- Les enjeux, les orientations et les valeurs
- La thématique de l'EAC
- Les formations
- Les outils
- Des exemples concrets
- Les ressources

### 1/ Les enjeux, orientations et valeurs

#### Un enjeu majeur : s'adresser à toutes les collectivités

- L'émergence de projets de CSTI doit pouvoir concerner des collectivités de toutes tailles, quel que soit leur niveau d'équipement en établissements identifiés aujourd'hui comme relevant de la CSTI (muséum, CCSTI...). L'objectif est de faire émerger une culture (et des compétences) CSTI dans des établissements culturels diversifiés, d'où cette démarche s'adressant aux DAC, porteurs de politiques culturelles sur les territoires.
- Des structures comme des musées archéologiques, des éco-musées pour n'en citer que certains participent déjà à la diffusion de la CSTI, sans toutefois être identifiés sur cette thématique.
- De fortes disparités existent entre les collectivités en termes de programmes culturels intégrant la CSTI. Cette hétérogénéité traduit notamment les différences de connaissance autour de cette thématique.

#### Une méthodologie essentielle : la co-construction

- Permettre l'émergence de projets de CSTI co-construits avec différents acteurs : DAC, structures et organismes de CSTI, Universités, Lectures publiques, associations.
- Aujourd'hui, le constat est fait des faibles relations entre les universités et les DAC, les DRAC, les établissements de CSTI et l'éducation nationale (ce constat a largement été développé lors de la première rencontre). La co-construction nécessitera donc de clarifier et d'identifier l'ensemble des acteurs par les universités, en s'appuyant notamment sur des outils existants.
- *L'entrée par enjeux et non en silos* fera évoluer les cloisonnements internes et externes de universités (mais également des autres acteurs).
- Les programmes SAPS du MESRI devront donc intégrer ces acteurs, selon des modalités qui restent à définir. Les liens fonctionnels collectivités/Université sont principalement créés dans un but d'attractivité du territoire (au bénéfice des deux structures). Les DAC ne sont pas encore associées dans la démarche.
- Les programmes SAPS posent également la question du positionnement de la CSTI au regard des industries et de la technique : est-ce un outil de promotion de la technologie et de ses applications industrielles ou est-ce un levier de travail avec les citoyens ?

## Un vocabulaire commun et partagé

- Comme tout domaine professionnel, la CSTI a son propre vocabulaire qu'il est essentiel de partager pour co-construire et échanger. L'exemple des sciences participatives est très révélateur de la diversité des perceptions et des actions recoupées par un même terme. Inversement, un même terme recoupe souvent des notions voir des méthodologies très différentes (recherche participative, sciences participatives, sciences citoyennes...).
- Ce vocable commun pourra être défini à partir d'études de cas (plus explicite et inspirant) ou par des définitions plus sémantiques.

## 2/ L'EAC

### Un positionnement confirmé

- Lors de la première séance de travail avait été évoquée une évolution potentielle pour une individualisation de la CSTI, se basant sur le référentiel EAC et les 13 compétences des repères de fréquentation, pratique et appropriation des connaissances. Cette évolution est aujourd'hui abandonnée et la CSTI reste bien dans le cadre de l'EAC.
- L'EAC est aujourd'hui limitée à une seule tranche d'âge de la population. Une ouverture vers les adultes actifs permettrait un élargissement de l'impact de la CSTI mais permettrait également de travailler en intergénérationnel. L'EAC s'entend de l'enfance à l'âge adulte mais les propositions se tarissent après le lycée. Le travail commun avec les établissements d'enseignement supérieur permettrait de construire des politiques d'EAC plus étendues.
- Les DRAC souhaitent étendre les contrats de territoire au-delà des scolaires et notamment vers les adultes. Une synergie avec les DAC et les Universités donnerait plus de puissance à cette démarche.

### Les financements

- L'évolution du contexte économique pose la question du modèle économique, entre subventions et prestations avec des appels à concurrence.
- Comme évoqué lors de la première séance de travail, les CTEAC et le programme 361 sont des modèles de financement direct, avec l'objectif d'inclure les universités dans les CTEAC. L'idéal serait de créer un contrat de territoire invitant tous les acteurs sur le modèle du monde médico-social (avec l'exemple de l'ARS).

## 3/ La formation

### Des métiers à individualiser dans le cadre référentiel de la fonction publique territoriale

- Les métiers de la médiation scientifique (humaine et numérique) sont absents des grilles métier de référence des formations des collectivités territoriales.
- Une étude de l'INSET (CNFPT) visait à questionner le statut de métier ou de compétence des médiateurs, et une étude menée à Nancy puis à l'échelle nationale a calculé le taux d'embauche des médiateurs et des médiatrices dans les structures culturelles, dont les résultats sont à paraître.
- Aujourd'hui, le statut d'auto-entrepreneuriat et plus généralement l'externalisation du métier de médiation permet de justifier l'invention des médiateurs auprès des collectivités.
- La définition d'un programme de formation (universitaire ou CNFPT) devra se faire de façon ascendante pour bien intégrer les problématiques des collectivités.
- Le CNFPT sera un acteur incontournable de la démarche de création des formations en collectivité territoriale qui seront intégrées dans les grilles métier à créer autour de la CSTI.
- L'OCIM sera également un acteur fort pour les actions de formation, d'observation ou de cartographie :
  - formations, journées d'études autour du métier de médiation proposé par l'OCIM depuis plus de 30 ans : postures, outils (notamment numériques), techniques d'animation, gestion de projet ou médiation
  - observations sur la thématiques des pratiques en médiation et des rapports thématiques (inclusion, médiation en temps de crise, médiation et enjeux sociétaux) ; <https://ocim.fr/category/enquetes-thematiques/>
  - cartographie thématiques : actions et formation des chercheurs

(<https://formation.ocim.fr/cartochercheurs>) ou cartographie des masters préparant aux métiers des musées et notamment en médiation (<https://utils.ocim.fr/cartes/cartomasters>)

### Une offre de formation initiale et continue en cours de référencement

- La formation des acteurs de terrain qui sont au contact des usagers (y compris en dehors des structures spécialisées dans la CSTI, comme les médiathèques départementales, par exemple) doit prendre en compte les enjeux de la CSTI et la nécessité de proposer aux différents publics des actions qui répondent à ces enjeux.
- Le premier atelier de travail a indiqué que certaines formations et actions de médiation scientifique ont été reconnues par la labellisation SAPS (Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC)). Un renforcement des liens collectivités/université donnera de la visibilité à ces formations. Egalement cité lors de la première séance de travail, un travail d'identification des compétences et des métiers d'avenir en termes de médiation culturelle par Lucie Marinier et son laboratoire LIRSA du CNAM, dont les résultats seront rendus au mois de juillet (métiers des musées, spectacle et arts vivants). Enfin, rappel de la création du réseau national CMJS (regroupe les formations initiales de niveau Master en communication, médiation et journalisme scientifiques)
- Une offre de formation continue est développée à destination des médiateurs grâce à un projet pluri-partenariat de l'AMCSTI et de l'Ecole de la Médiation, coordonnée par Universcience. Or, les collectivités territoriales ne connaissant pas l'AMCSTI, la création de lien et de rencontre est essentielle.
- Trois ou quatre programmes financés par l'ANR travaillent actuellement au référencement des manques en formation de médiation CSTI.

## 4/ L'outil

### Des éléments nécessaires

- Prévoir 4 à 5 témoignages de DAC sur les relations entre les différents acteurs de la CSTI (Universités, structures CSTI, EN, associations...). Ces retours d'expérience permettront une meilleure appropriation et limiteront l'écueil de l'outil théorique déconnecté des réalités de terrain.
- Le livrable sera diffusé par la FNADAC (autour de 900 personnes) et AUC si la FNADAC est d'accord. Partage des coûts possible en coédition.
- Créer des rencontres professionnelles (séminaire, webinaire, journées professionnelles) à destination des DAC pour expliquer, présenter des plus-values, des enjeux, des exemples inspirant d'actions de CSTI et leurs impacts.
- Donner une place visible à la culture scientifique lors des assises à Lille
- Les formes de la médiation doivent aujourd'hui viser l'inclusion, en s'adressant à une plus grande diversité de publics.
- Un *vademecum* des bonnes pratiques pourraient être pensé, pour présenter aux territoires un vocabulaire partagé, des axes descriptifs et des passerelles et présenter les enjeux de la CSTI :
  - sciences participatives sont un levier de démocratie culturelle
  - lutte contre désinformation scientifique
  - sciences ouvertes et participatives grâce à de nombreux acteurs, dispositifs, subventions et financements

### Référentiel

- En s'appuyant sur le récent rapport de l'inspection générale, il pourrait être intéressant de définir de manière interministérielle une stratégie nationale avec un référentiel de compétences en CSTI qui serait commun aux différents ministères, sur le modèle du référentiel de compétences en EAC de 2015 qui s'applique en partie à la CSTI.
- Un Conseil National de la CSTI (CNCSTI) a été créé en 2012 visant l'élaboration et le suivi de la stratégie nationale de CSTI, en lien avec la stratégie nationale de recherche.

## 5/ Des exemples

- Trouver un modèle pour que les territoires s'emparent de la CSTI ex : CSTI de Toulouse métropole incluse à une DG culture
- S'inspirer des actions créées par des espaces de CSTI : espace Mendès France à Poitiers a fait le choix d'un territoire pour déployer les projets art et société

- Des réseaux portent la CSTI sur des sujets architecture et patrimoine, avec l'exemple du Réseau Participarc.

## 6/ Des ressources

- La cartographie de l'OCIM recense aujourd'hui 2000 acteurs, et 3000 d'ici septembre 2023 en ayant intégré les formations, et les démarches CSTI des tiers-lieux
- Enquête nationale du réseau TRAS (identifier les typologies d'actions et les relations aux publics, l'EAC et la relation Arts et Sciences)
- Ressources des CCSTI et universités (expos itinérantes, planétariums gonflables, malles pédago...).